Critères d'éligibilité : à qui s'adresse ce dispositif ?

- Kapp'able est destiné aux personnes les plus éloignées de l'emploi, qui sont dites "invisibles".
- Kapp'able s'adresse aux personnes de + 26 ans, non inscrites à France Travail et ne bénéficiant pas du RSA
- De manière exceptionnelle, les personnes inscrites à France Travail et non accompagnées depuis + 5 mois peuvent intégrer le parcours Kapp'able.
 Un examen de la situation sera fait au cas par cas
- Durée du parcours : 6 à 9 mois. (12 mois maximum)

Rémunération sous condition de ressources

- 775,65 € / mois pendant toute la durée de la formation
- Condition de revenus : moins de 300 € nets / mois en moyenne au cours des 3 derniers mois précédant la demande ou aucun revenu au cours du mois de la demande.
- Les ressources prises en compte sont les revenus individuels de la personne tels qu'énumérés à l'article D5316-17 du Code du Travail.
- Ouverture de droits sociaux : maladie, accident, retraite

Repérer, remobiliser, accompagner

les personnes les plus éloignées de l'emploi.



NON-INSCRIT À UN SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI

NON ACCOMPAGNÉ DEPUIS + DE 5 MOIS

À PARTIR DE 26 ANS

Kapp'able

BASSIN DE VIE DU CHINONAIS

C'est l'**Offre de Repérage et de Remobilisation** (O2R) issue de la loi pour le plein emploi du 18/12/2023, pilotée par la DREETS

LES ÉTAPES DU DISPOSITIF

REPÉRAGE

Il repose essentiellement sur l'*aller vers* mais il peut se faire aussi de pairs à pairs, lors de permanences, de temps collectifs, de manifestation ou encore sur prescription par des partenaires.

L'objectif est de tisser un lien de confiance avec le bénéficiaire. Ce repérage amène ensuite à la signature d'une convention de coopération.

REMOBILISATION

Elle pourra se faire par divers chemins individualisés et spécifiques à chaque bénéficiaire pour notamment lever les freins qui empêchent de se projeter. Par exemple au moyen d'ateliers, d'une activité sportive, d'un projet collaboratif, de sorties, de médiation animale...

L'objectif est que le bénéficiaire (re)trouve l'envie de se projeter dans un projet personnel.

ACCOMPAGNEMENT

Il prend la forme d'un lien régulier pour valoriser compétences et *soft skills* dans le but d'améliorer l'estime de soi. En parallèle, il amène vers la découverte des dispositifs de droit commun, la présentation des structures locales, des visites d'entreprise...

L'objectif final est que le bénéficiaire s'inscrive à un dispositif de droit commun, retourne à la formation ou vers l'emploi.

Ce dispositif permet aux bénéficiaires d'avoir les mêmes droits qu'un stagiaire de la formation professionnelle : une rémunération (sous conditions de ressources), une couverture sociale (assurance maladie et accident du travail) et une validation de trimestres pour la retraite.



LA COORDINATION

FÉDÉRER ET RENDRE COMPTE

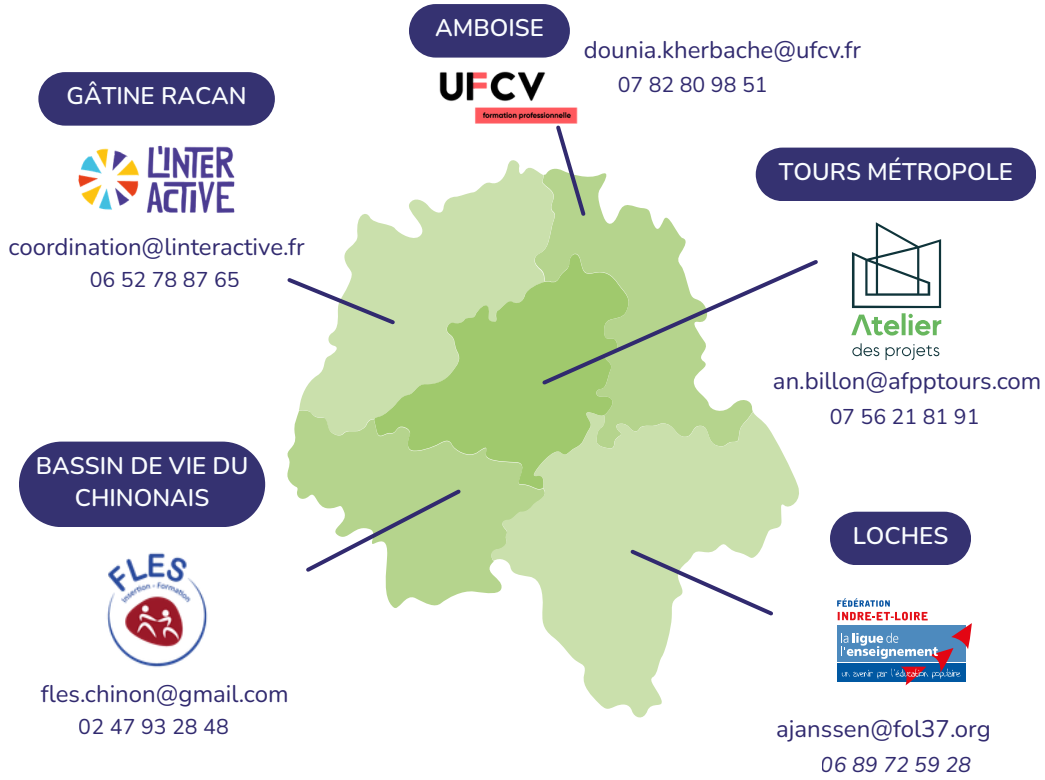
Une coordination départementale

Pour veiller au déploiement d'O2R sur le département et à son bon déroulement ainsi qu'être en lien avec la DEETS, la DREETS et les partenaires.

La Ligue de L'Enseignement 37 :
06 89 72 59 28 - ajanssen@fol37.org

Un chef de file par Archipel

Pour coordonner les acteurs locaux dans leur travail d'accompagnement et de remontée d'informations.



AMBOISE
dounia.kherbache@ufcv.fr
07 82 80 98 51

GÂTINE RACAN
coordination@linteractive.fr
06 52 78 87 65

TOURS MÉTROPOLE
an.billon@afpptours.com
07 56 21 81 91

BASSIN DE VIE DU CHINONAIS
fles.chinon@gmail.com
02 47 93 28 48

LOCHES
ajanssen@fol37.org
06 89 72 59 28

KAPP'ARCHIPEL

Les archipels s'organisent autour des Tiers Lieux de Compétences de chaque territoire et regroupent de nombreux acteurs de l'action sociale, de l'accompagnement vers l'emploi et de la formation.